



Quis ut Deus ?

Les informations de Saint Michel de Rolleboise

Mars 2017 – N°5



Le mot de M. l'abbé

C'est aujourd'hui que le Carême apparaît dans toute sa solennité. Pour vous encourager à vous lancer généreusement dans ce saint temps liturgique, je me permets de vous adresser quelques paroles de saint Léon le Grand :

« Très chers fils, ayant à vous annoncer le jeûne sacré et solennel du Carême, puis-je mieux commencer mon discours qu'en empruntant les paroles de l'Apôtre en qui Jésus-Christ parlait, et en répétant ce qu'on vient de vous lire : **Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant les jours du salut ?** Car encore qu'il n'y ait point de temps dans l'année qui ne soient signalés par les bienfaits de Dieu, et que, par sa grâce, nous ayons toujours accès auprès de sa miséricorde ; néanmoins **nous devons en ce saint temps travailler avec plus de zèle, à notre avancement spirituel et nous animer d'une nouvelle confiance. En effet, le Carême, nous ramenant le jour sacré dans lequel nous fûmes rachetés, nous invite à pratiquer tous les devoirs de la piété, afin de nous disposer, par la purification de nos corps et de nos âmes, à célébrer les mystères sublimes de la Passion du Seigneur.**

« ...**C'est avec une grande utilité pour nous qu'a été établie cette institution divine qui nous donne quarante jours pour recouvrer la pureté de nos âmes, en rachetant par la sainteté de nos œuvres et par le mérite de nos jeûnes les fautes des autres temps de l'année.**

« A notre entrée, mes très chers fils, en ces jours mystérieux qui ont été saintement institués pour la purification de nos âmes et de nos corps, ayons soin **d'obéir au commandement de l'Apôtre, en nous affranchissant de tout ce qui peut souiller la chair et l'esprit**, afin que le jeûne réprimant cette lutte qui existe entre les deux parties de nous-mêmes, **l'âme recouvre la dignité de son empire, étant elle-même soumise à Dieu et se laissant gouverner par lui.** Ne donnons à personne l'occasion de se plaindre de nous ; ne nous exposons point au juste blâme de ceux qui veulent trouver à redire. Car les infidèles auraient sujet de nous condamner, et nous armerions nous-mêmes, par notre faute, leurs langues impies contre la religion, **si la pureté de notre vie ne répondait pas à la sainteté du jeûne que nous avons embrassé. Il ne faut donc pas s'imaginer que toute la perfection de notre jeûne consiste dans la seule abstinence des mets ; car ce serait en vain que l'on retrancherait au corps une partie de sa nourriture, si en même temps on n'éloignait pas son âme de l'iniquité. »**

Courage ! Et saint Carême !

Abbé Paul Aulagnier

Les pourrisseurs

Le pouvoir socialiste ne ruine pas uniquement le pays d'un point de vue économique ou financier mais aussi en mettant à mal le peu qui reste en matière de moralité publique. Ce ne sont pas seulement des incompetents qui mènent le pays au désastre, ce sont aussi des pourrisseurs pervers. Après d'autres – songez seulement à cette farce de « mariage » gay – deux décisions ont illustré la semaine dernière cette pénible vérité. L'une émane du ministère de la culture qui, dans un décret, autorise désormais aux moins de 18 ans la vision de films exposant des « scènes de sexe non simulées. » Même maquillée de considérations pseudo artistiques, il s'agit bel et bien de pornographie. L'autre décision déplorable est un jugement déboutant les Associations familiales catholiques de leur action en justice contre un site prônant l'infidélité conjugale et mettant en rapport des candidats à l'adultère. La plainte dénonçait le « business de l'infidélité » et voulait faire interdire sa promotion publique. Elle lui reprochait de violer l'article 212 du code civil, selon lequel « les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance. » Amère cerise sur le gâteau, c'est l'Association défendant la moralité publique qui a été condamnée à verser 2.000 € à la société organisant l'adultère ! Si la fidélité n'est plus une obligation du mariage selon la justice de la Ré- publique, il faut donc, par souci de cohérence, abroger l'article 212 du Code civil et cesser de demander aux conjoints, en mairie, de se promettre fidélité. G.B

(Source : Le Bulletin d'André Noël Synthèse Hebdomadaire N° 2504 « Le Bulletin des Amis de l'Information Libre » Droit de reproduction, même partielle, autorisé avec indication d'origine).

Explication des prières et cérémonies de la Saint Messe

Par Dom Guéranger

Dans le n° 4 de « Quis ut Deus », nous avons laissé le prêtre juste au moment où il monte à l'autel après avoir dit les prières : « Deus tu conversus vivificabis nos » et « Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam ». Il monte et va encenser l'autel.

ENCENSEMENT

L'autel représente Jésus-Christ. Les reliques des Saints qui s'y trouvent, nous rappellent que les Saints sont membres de Jésus-Christ. Car après avoir pris notre nature humaine, non seulement Notre Seigneur a souffert sa Passion, triomphé dans sa Résurrection, et est entré dans sa gloire par son Ascension ; mais encore il a fondé sur la terre son Église, il est le Chef de ce Corps mystique et tous les Saints en sont les membres. A ce point de vue donc, Notre Seigneur n'est complet que s'il est accompagné de ses Saints, et c'est pour cette raison que les Saints qui sont avec lui dans la gloire, doivent être unis à lui dans l'autel qui le représente.

Lorsque le Prêtre a terminé la prière qu'il a dite incliné et les mains jointes sur l'autel, il se prépare à l'encensement. Deux encensements auront lieu dans le cours du saint Sacrifice, tous deux avec une grande pompe par respect pour Notre Seigneur représenté par l'autel, comme nous venons de le dire. Néanmoins le Prêtre accomplira le premier encensement sans l'accompagner d'une prière ; il se contente de porter l'encens sur toutes les parties de l'autel, de telle sorte qu'il l'en parfume tout entier. Nous voyons par le Lévitique que l'encens a servi de bonne heure au culte du Seigneur. La bénédiction qu'il reçoit du Prêtre, à la Messe, élève cette production de la nature à l'ordre surnaturel. La sainte Église prend cette cérémonie dans le Ciel même, où saint Jean l'a contemplée. Dans son Apocalypse, il voit l'Ange se tenant avec un encensoir d'or près de l'autel qui porte l'Agneau et qu'entourent les vingt-quatre vieillards : Angelus venit, et stetit ante altare habens thuribulum

aureum (Ap 8, 3). Il nous montre cet Ange offrant à Dieu les prières des Saints représentées par l'encens. Ainsi la sainte Église, cette fidèle Épouse du Christ, cherche à imiter le Ciel, et, profitant de ce que le voile de ses mystérieux secrets a été un peu soulevé par l'Apôtre bien-aimé, elle emprunte, pour la terre, ce qui se fait là-haut à la gloire de son Époux. A ce moment de la Messe, l'autel seul est encensé ainsi que le Prêtre ; l'encensement du chœur est réservé pour la seconde fois. Il est dans la coutume de la sainte Église d'exposer sur l'autel des images de saints et des reliques qui alors reçoivent aussi l'encens.

INTROÏT

La cérémonie de l'encensement terminée, le Prêtre dit l'Introït. Autrefois, le Prêtre ne faisait pas ainsi ; l'Ordo de saint Grégoire nous dit que le Prêtre s'habillait clans le Secretarium et qu'il se rendait à l'autel, précédé de la Croix et des chandeliers. Pendant ce temps on chantait au chœur l'Introït, qui était plus long que de nos jours ; car on chantait le Psaume dont on ne dit actuellement qu'un verset avec le Gloria. De même le chœur s'occupait seul des autres pièces qui devaient être chantées durant la Messe L'usage de faire dire ces différentes parties par le Prêtre est venu avec celui des Messes basses, et on a fini par l'observer dans les Grand'Messes.

Les anciens Missels, pour cette raison, n'étaient pas semblables à ceux dont nous nous servons aujourd'hui ; ils contenaient simplement les Oraisons : Collectes, Secrètes, Postcommunions, les Préfaces et le Canon ; ils portaient le nom de Sacramentaires. Tout ce qui se chantait se trouvait dans l'Antiphonarium, qui a reçu aujourd'hui le nom de Graduale. (Les chants de la Messe ne sont en effet, pour la plupart, que des Antiennes plus chargées de notes que les Antiennes ordinaires.) De nos jours, depuis que l'usage des Messes basses s'est introduit, le Missel renferme tout ce que le chœur chantait autrefois, ainsi que les Epîtres et les Évangiles.

Le Prêtre, ainsi que le chœur, fait le signe de la Croix en commençant l'Introït, parce que cette pièce est regardée comme le commencement des Lectures. Aux Messes des Morts il se contente de signer le livre.

KYRIE

Vient ensuite le Kyrie, que le Prêtre dans les Grand'Messes doit dire au coin de l'autel, où il a déjà lu l'Introït ; il est accompagné de ses ministres qui ne vont se placer au milieu de l'autel que lorsque lui-même s'y rend. Ils se mettent alors derrière lui sur les différents degrés. Aux Messes basses, le Prêtre dit le Kyrie au milieu. Cette prière est un cri par lequel la sainte Église implore les trois personnes de la sainte Trinité : Les trois premières invocations s'adressent au Père,, qui est Seigneur

Kyrie, eleison ; les trois suivantes s'adressent au Fils incarné, au Christ, aussi disons-nous

Christe, eleison ; enfin les trois dernières s'adressent au Saint-Esprit, Seigneur avec le Père et le Fils ; c'est pour cela que nous répétons : Kyrie, eleison, Seigneur, ayez pitié. Le Fils, disons nous, est également Seigneur avec le Père et l'Esprit Saint, mais la sainte Église emploie pour lui le mot de Christ, Christe, à cause du rapport qu'a ce mot avec l'Incarnation. Cependant le chœur chante ces Kyrie que le Prêtre récite. Sur la mélodie de ces diverses invocations, on avait autrefois mis des paroles ; ainsi le Missel du Mans, de 1705 , les porte encore. Le Missel de saint Pie V a fait tomber presque partout l'usage de ces Kyrie dits farcis. A la Messe papale, on chante des Kyrie sans nombre tout le temps de l'obédience. Mais c'est aujourd'hui une exception. Les trois cris différents répétés par trois fois, ainsi que le veut actuellement la Liturgie, nous montrent le rapport qui existe ici-bas avec les neuf chœurs qui chantent dans le Ciel à la gloire du Très Haut. Cette union avec les Anges prépare au Gloria qui va suivre : Cantique angélique apporté sur la terre par ces Esprits bienheureux.

En pratique

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Messe 9h30	Messe 9h30	Rosaire 17h Messe 18h30	Messe 9h30	Messe 9h30	Confessions 17h Messe 18h	Messe 10h30

- Confessions possibles après chaque messe ou sur rendez-vous.
- Premier vendredi du mois : Les hommes de la paroisse sont invités à prier le Sacré-Cœur. Contacter M. l'abbé ou M. Walch (ce mois-ci le 3 mars) : alowalch@yahoo.fr

Contact

Eglise Saint Michel de Rolleboise – saintmichelderolleboise.fr
 Abbé Paul Aulagnier – 06 80 71 71 01 – abbe_aulagnier@hotmail.com
www.revue-item.com
 S'adresser à M. l'abbé pour toute demande.

Paroisse de Bonnières-sur-Seine
 Abbé Landry Védrenne – 01 30 42 09 55 – paroissebonnieres@free.fr